

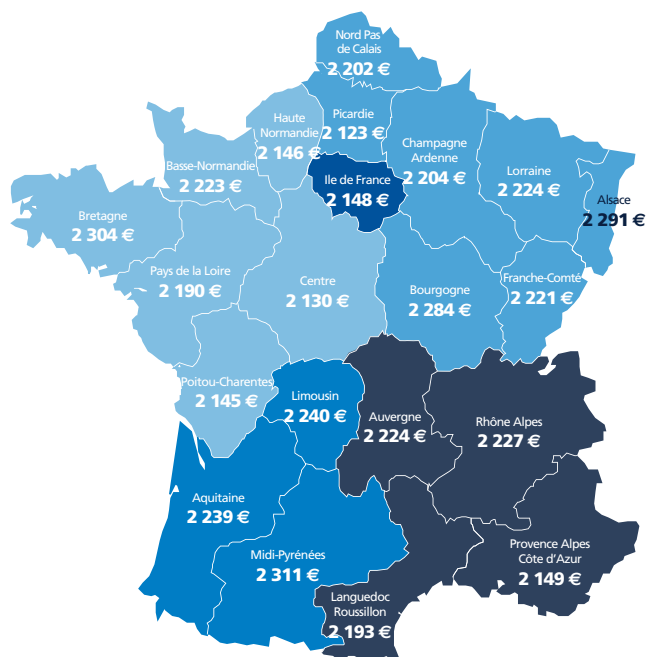
infirmier diplômé d'Etat - IDE

Définition (source ONISEP)

Code Rome **J1506**

Terminologie **Infirmier, IDE**

Salaires moyens en 2015 par région



↘	Nord-Ouest	2 188 €	-0,7%
↗	Nord-Est	2 210 €	+0,4%
↗	Sud-Ouest	2 239 €	+0,8%
↘	Ile de France	2 148 €	-0,6%
↗	Sud-Est	2 208 €	+0,2%

variations versus 2014

Nature du travail

- Prévenir, guérir et soulager : l'infirmier effectue des soins de nature préventive, curative ou palliative pour améliorer, maintenir et restaurer la santé. Il collabore avec toute l'équipe soignante et participe au projet global de soin. Il est tenu au secret professionnel, il assure avec l'aide-soignant les soins d'hygiène, de confort et de sécurité du patient.
- Sur prescription : la prescription médicale est le seul lien hiérarchique entre le médecin et l'infirmier : l'infirmier n'intervient que sur ordre et avec l'accord du médecin. L'infirmier ne peut pas définir lui-même un traitement pour le patient.
- Gestion administrative : l'infirmier doit surveiller les équipements, gérer des stocks de médicaments et des dossiers... il établit également les plannings de soins en fonction des prescriptions médicales. Enfin il s'occupe des formalités d'admission des patients et de rédiger les comptes rendus des visites du médecin dans le cahier de soins.

Compétences

- Le sens du dialogue : il a aussi une fonction d'observation et de dialogue avec le patient. Il recueille des informations pour une prise en charge adaptée. Cela lui permet d'être à l'écoute, de rencontrer les familles, d'assurer un accompagnement et un soutien psychologique.
- Une santé de fer : un bon équilibre et une santé de fer sont indispensables. Sur le plan psychologique, la maturité et la capacité à prendre du recul permettent de côtoyer la maladie et la mort en se préservant le mieux possible sur le plan personnel.
- Une vigilance élevée : l'infirmier doit savoir interpellé le médecin lorsqu'il identifie une anomalie ou une prescription atypique, afin d'en obtenir confirmation : cela est une des difficultés majeures du métier. Il doit comprendre chaque prescription pour en déterminer les risques et les surveillances. Ce diagnostic infirmier est complémentaire du diagnostic médical et ne s'y substitue en aucune manière.

Etudes (source ONISEP)

- 3 ans dans les IFSI (Instituts de Formation aux Soins Infirmiers) après le Bac

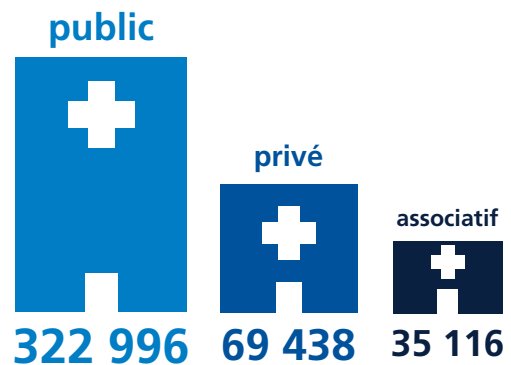
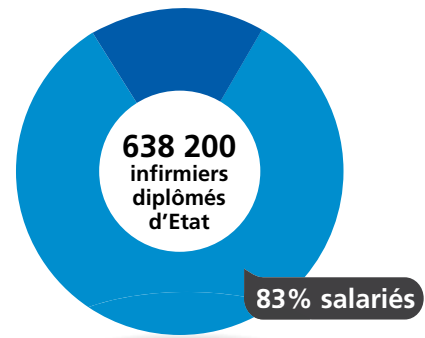
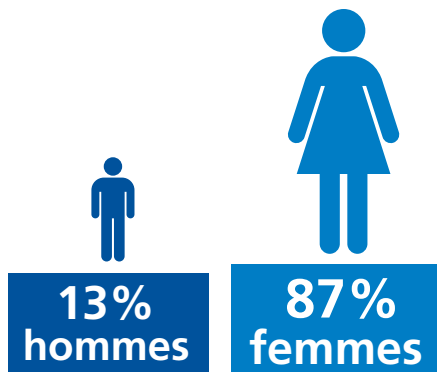
Numerus clausus : 31 128 (année universitaire 2014-2015) pour la 1^{ère} année

Conditions d'accessibilité

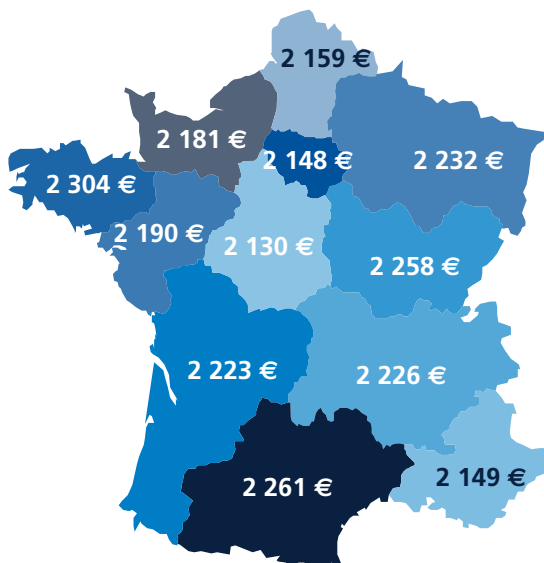
Baccalauréat ou titre équivalent
Diplôme Aide Soignant de plus de 3 ans
Diplôme Auxiliaire de Puériculture de plus de 3 ans

qui sont les infirmiers diplômé d'Etat ?

Les données concernent les salaires bruts hors indemnités de fin de mission, hors primes et autres accessoires.



répartition des salariés



salaire de
2 198€/mois
 en moyenne en France
 en 2015

source : DREES - répertoire ADELI, INSEE

l'interview du spécialiste infirmier

Bernadette FABREGAS,

Rédactrice en chef du site infirmiers.com

Quel état des lieux faites-vous du métier et de ses pratiques ?

Avec plus de 630 000 IDE en 2015, c'est la première profession de santé de France, ce qui est une force en soi. La population est largement féminine (87 %) et salariée (80 %), mais l'exercice libéral se développe fortement depuis une dizaine d'années. Les IDE ont des terrains d'exercice infiniment variés (lieux, spécialités, profils de patients...). Omniprésents, ils jouent un rôle essentiel dans l'offre de soins, non seulement dans les structures traditionnelles comme les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, mais aussi, de plus en plus, dans les centres de soins primaires (en particulier pour les soins aux personnes souffrant de maladies chroniques) et à domicile.

Comment voyez-vous son évolution dans cinq ans ?

Même si, fait nouveau, de nombreux jeunes diplômés accèdent plus difficilement à l'emploi depuis trois ou quatre ans, les projections sont bonnes : les métiers du soin seront de plus en plus sollicités dans une société vieillissante, avec de plus en plus de pathologies chroniques. Les postes en EHPAD seront plus nombreux. Par ailleurs, comme la durée des séjours hospitaliers raccourcit, de nouvelles structures en soins de ville vont se développer. Il y a aussi beaucoup à faire dans les domaines de la santé au travail ou de la prévention primaire, notamment en milieu scolaire.

Parlons salaires...

Ce qui est certain, c'est qu'on ne fait pas ce métier pour l'argent ! La France est l'un des rares pays où la rémunération des infirmiers se situe au-dessous du salaire moyen de la population en 2013, selon le «Panorama de la santé 2015» publié par l'OCDE fin 2015. L'hôpital public rémunère un peu mieux que le privé (de l'ordre de 6 %), mais avec un salaire de départ faible et un point d'indice gelé depuis plusieurs années. Le bas niveau de rémunération, associé à des conditions de travail de plus en plus difficiles, explique que beaucoup d'IDE choisissent de s'installer en libéral après une courte carrière hospitalière ; voire, plus questionnant, de quitter le métier.

Si vous aviez un mot à ajouter ?

Je dirais qu'un paradoxe demeure et s'amplifie : plébiscitée par les Français, incomprise par les pouvoirs publics, la profession infirmière continue à souffrir en silence. Sans doute faudrait-il que cette communauté soignante plurielle, riche de multiples profils et compétences, se rassemble autour d'une parole forte, qui porte une voix commune, pour le bien de la profession. Invertissons la tendance et montrons ce que les infirmières savent faire plutôt que de faire savoir sans cesse ce qu'elles peinent à faire...

Les données concernent les salaires bruts hors indemnités de fin de mission, hors primes et autres accessoires.

REGION	DEPARTEMENT	2010	2014	2015	évolution n-1	évolution en 5 ans
ALSACE CHAMPAGNE ARDENNES LORRAINE	8 ARDENNES	2115	2231	2174	-2,5%	2,8%
	10 AUBE	2160	2160	2184	1,1%	1,1%
	51 MARNE	2095	2215	2178	-1,7%	3,9%
	54 MEURTHE-ET-MOSELLE	2179	2233	2218	-0,7%	1,8%
	55 MEUSE	2110	2316	2347	NC	NC
	57 MOSELLE	2254	2260	2214	-2,0%	-1,8%
	67 BAS-RHIN	2188	2197	2232	1,6%	2,0%
	68 HAUT-RHIN	2149	2301	2345	1,9%	9,1%
AQUITAINE - LIMOUSIN POITOU CHARENTES	88 VOSGES	2080	2251	2253	0,1%	8,3%
	16 CHARENTE	2085	2203	2164	-1,8%	3,8%
	17 CHARENTE-MARITIME	2033	2134	2109	-1,1%	3,8%
	19 CORRÈZE	2095	2143	2138	-0,2%	2,1%
	23 CREUSE	2221	2500	2318	-7,3%	4,3%
	33 GIRONDE	2055	2200	2254	2,5%	9,7%
	40 LANDES	2005	2085	2276	9,1%	13,5%
	47 LOT-ET-GARONNE	2088	2393	2272	-5,1%	8,8%
	64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUE	1994	2179	2151	-1,3%	7,9%
	79 DEUX-SÈVRES	2129	2241	2142	-4,4%	0,6%
AUVERGNE - RHONE ALPES	86 VIENNE	2047	2129	2167	1,8%	5,9%
	87 HAUTE-VIENNE	2085	2332	2292	-1,7%	10,0%
	1 AIN	2148	2317	2230	-3,7%	3,8%
	3 ALLIER	1953	2139	2227	4,1%	14,0%
	7 ARDÈCHE	2045	2596	2424	-6,6%	18,5%
	26 DROME	2105	2338	2233	-4,5%	6,1%
	38 ISÈRE	2093	2220	2199	-0,9%	5,1%
	42 LOIRE	2045	2268	2286	0,8%	11,8%
	43 HAUTE-LOIRE	2058	2293	2320	NC	12,7%
	63 PUY-DE-DOME	2133	2211	2215	0,2%	3,8%
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	69 RHONE	2037	2227	2223	-0,1%	9,1%
	73 SAVOIE	2156	2305	2272	-1,5%	5,4%
	74 HAUTE-SAVOIE	2055	2220	2166	-2,4%	5,4%
	21 COTE-D'OR	2024	2142	2262	5,6%	11,8%
	25 DOUBS	2119	2249	2203	-2,0%	4,0%
	39 JURA	2222	2348	2335	NC	5,1%
	70 HAUTE-SAONE	2206	2180	2197	0,8%	-0,4%
BRETAGNE	71 SAONE-ET-LOIRE	2153	2186	2211	1,1%	2,7%
	22 COTES-DU-NORD	2134	2300	2281	-0,8%	6,9%
	29 FINISTÈRE	2291	2200	2305	4,8%	0,6%
	35 ILLE-ET-VILAINE	2108	2270	2300	1,3%	9,1%
	56 MORBIHAN	2171	2300	2340	1,8%	7,8%
	18 CHER	2144	2278	2232	-2,0%	4,1%
CENTRE - VAL DE LOIRE	28 Eure-et-Loir	2096	2031	2076	2,2%	-1,0%
	36 Indre	2100	2480	2509	1,2%	19,5%
	37 Indre-et-Loire	2066	2055	2021	-1,7%	-2,2%
	41 Loir-et-Cher	2212	2160	2238	3,6%	1,2%
	45 Loiret	2053	2141	2133	-0,4%	3,9%
	75 Paris	2061	2175	2174	-0,1%	5,5%
ILE DE FRANCE	77 Seine-et-Marne	2103	2115	2185	3,3%	3,9%
	78 Yvelines	2157	2192	2134	-2,6%	-1,1%
	91 Essonne	2031	2159	2112	-2,2%	4,0%
	92 Hauts-de-Seine	2147	2283	2152	-5,8%	0,2%
	93 Seine-Saint-Denis	2026	2080	2150	3,4%	6,1%
	94 Val-de-Marne	2080	2158	2133	-1,2%	2,5%
	95 Val-d'Oise	2091	2115	2170	2,6%	3,8%
LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	11 Aude	2091	2240	2264	1,0%	8,3%
	12 Aveyron	2113	2179	2278	4,6%	7,8%
	30 Gard	2069	2144	2162	0,8%	4,5%
	31 Haute-Garonne	2099	2291	2340	2,1%	11,5%
	32 Gers	2067	2394	2355	-1,7%	13,9%
	34 Hérault	2015	2172	2195	1,1%	8,9%
	46 Lot	2258	2474	2354	-4,9%	4,2%
	48 Lozère	2156	2329	2228	-4,3%	3,3%
	65 Hautes-Pyrénées	1970	1996	2076	4,0%	5,3%
	66 Pyrénées-Orientales	2006	2169	2176	0,3%	8,5%
	81 Tarn	2254	2213	2265	2,3%	0,5%
HAUTS DE FRANCE	82 Tarn-et-Garonne	2029	2164	2164	0,0%	6,6%
	2 Aisne	2134	2215	2136	-3,6%	0,1%
	59 Nord	1988	2169	2208	1,8%	11,1%
	60 Oise	2150	2154	2137	-0,8%	-0,6%
	62 Pas-de-Calais	2047	2256	2161	-4,2%	5,6%
	80 Somme	1869	2125	2103	-1,0%	12,5%
NORMANDIE	14 Calvados	2048	2297	2206	-3,9%	7,8%
	27 Eure	2073	2348	2253	-4,0%	8,7%
	50 Manche	2120	2200	2175	-1,1%	2,5%
	61 Orne	2161	2232	2317	3,8%	7,2%
	76 Seine-Maritime	2036	2107	2103	-0,2%	3,3%
PAYS DE LA LOIRE	44 Loire-Atlantique	2117	2150	2103	-2,2%	-0,6%
	49 Maine-et-Loire	2189	2245	2282	1,7%	4,2%
	53 Mayenne	2110	2128	2207	3,7%	4,6%
	72 Sarthe	2211	2209	2231	1,0%	0,9%
	85 Vendée	2069	2210	2204	-0,3%	6,5%
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	4 Alpes-de-Haute-Provence	2069	2144	2164	0,9%	4,6%
	5 Hautes-Alpes	2205	2157	2357	9,3%	6,9%
	6 Alpes-Maritimes	2115	2153	2181	1,3%	3,1%
	13 Bouches-du-Rhône	2117	2114	2113	-0,1%	-0,2%
	83 Var	2163	2139	2104	-1,7%	-2,7%
84 Vaucluse	2154	2218	2211	-0,4%	2,6%	



salaires par secteur (privé, public et associatif)

Les données concernent les salaires bruts
hors indemnités de fin de mission,
hors primes et autres accessoires.

salaire moyen

	2014	2015
associatif	2 294 €	2 292 €
privé	2 185 €	2 195 €
public	2 124 €	2 124 €

évolution du salaire 2014 > 2015

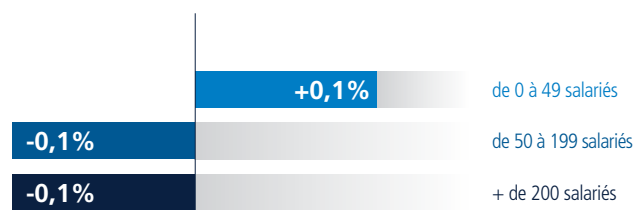


salaires selon la taille des établissements

salaire moyen

	2014	2015
de 0 à 49 salariés	2 184 €	2 185 €
de 50 à 199 salariés	2 198 €	2 197 €
+ de 200 salariés	2 199 €	2 197 €

évolution du salaire 2014 > 2015

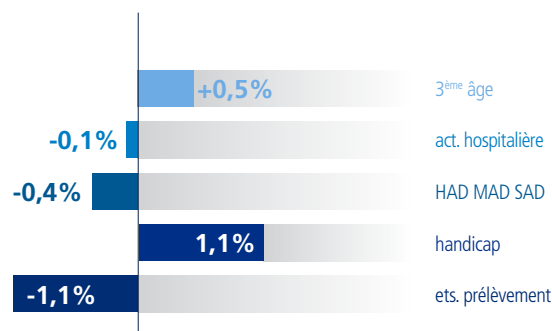


salaires par segment

salaire moyen

	2014	2015
3 ^{ème} âge	2 212 €	2 222 €
activité hospitalière	2 190 €	2 187 €
HAD MAD SAD	2 156 €	2 148 €
handicap	2 205 €	2 229 €
ets. de prélèvement	2 112 €	2 090 €

évolution du salaire 2014 > 2015





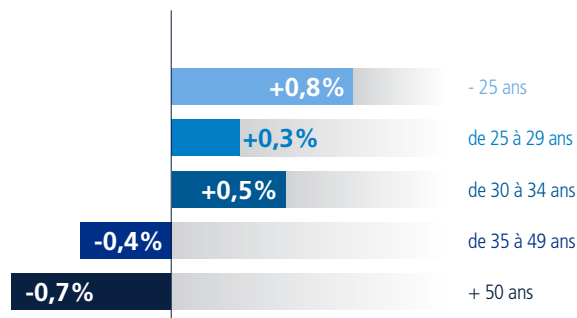
salaires selon l'âge

salaire moyen

	2014	2015
- 25 ans	2 003 €	2 020 €
de 25 à 29 ans	2 047 €	2 054 €
de 30 à 34 ans	2 143 €	2 153 €
de 35 à 49 ans	2 262 €	2 252 €
+ 50 ans	2 462 €	2 444 €

Les données concernent les salaires bruts hors indemnités de fin de mission, hors primes et autres accessoires.

évolution du salaire 2014 > 2015

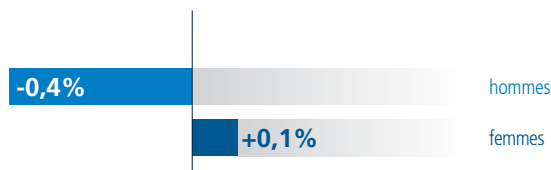


salaires selon le sexe

salaire moyen

	2014	2015
hommes	2 155 €	2 147 €
femmes	2 209 €	2 211 €

évolution du salaire 2014 > 2015



salaires segmentés par secteur

salaire moyen

	associatif	privé	public
3 ^{ème} âge	2 270 €	2 169 €	2 230 €
activité hospitalière	2 335 €	2 199 €	2 110 €
HAD MAD SAD	2 137 €	2 176 €	-
handicap	2 270 €	2 050 €	2 039 €
ets. de prélèvement	-	2 086 €	2 104 €



Chiffre clé

Salaire de
2 335 €
salaire moyen du secteur associatif
activité hospitalière

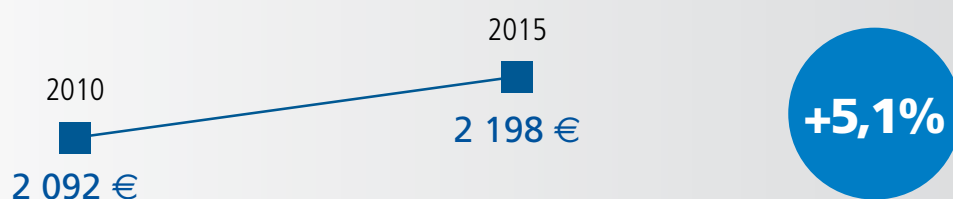
À noter que la grille salariale de base est égalitaire pour les femmes et pour les hommes mais certaines missions peuvent avoir quelques incidences salariales.

Evolution du salaire infirmier depuis 5 ans

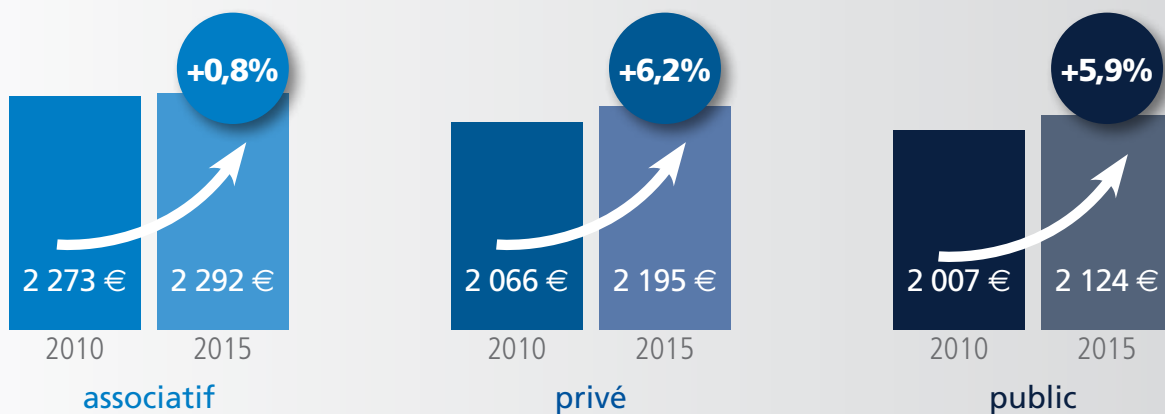
Les données concernent les salaires bruts
hors indemnités de fin de mission,
hors primes et autres accessoires.



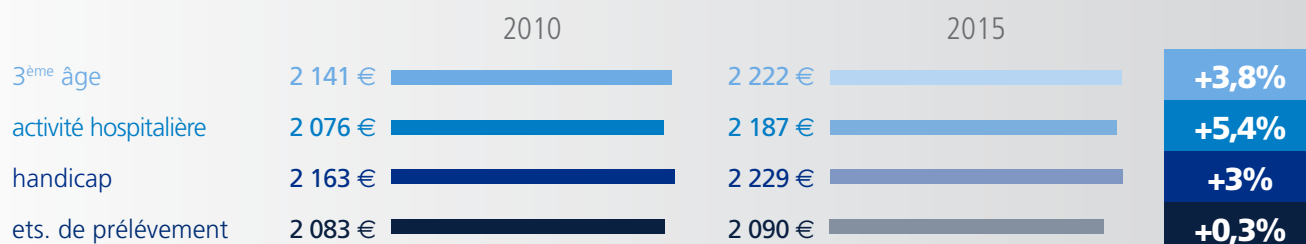
évolution du salaire moyen



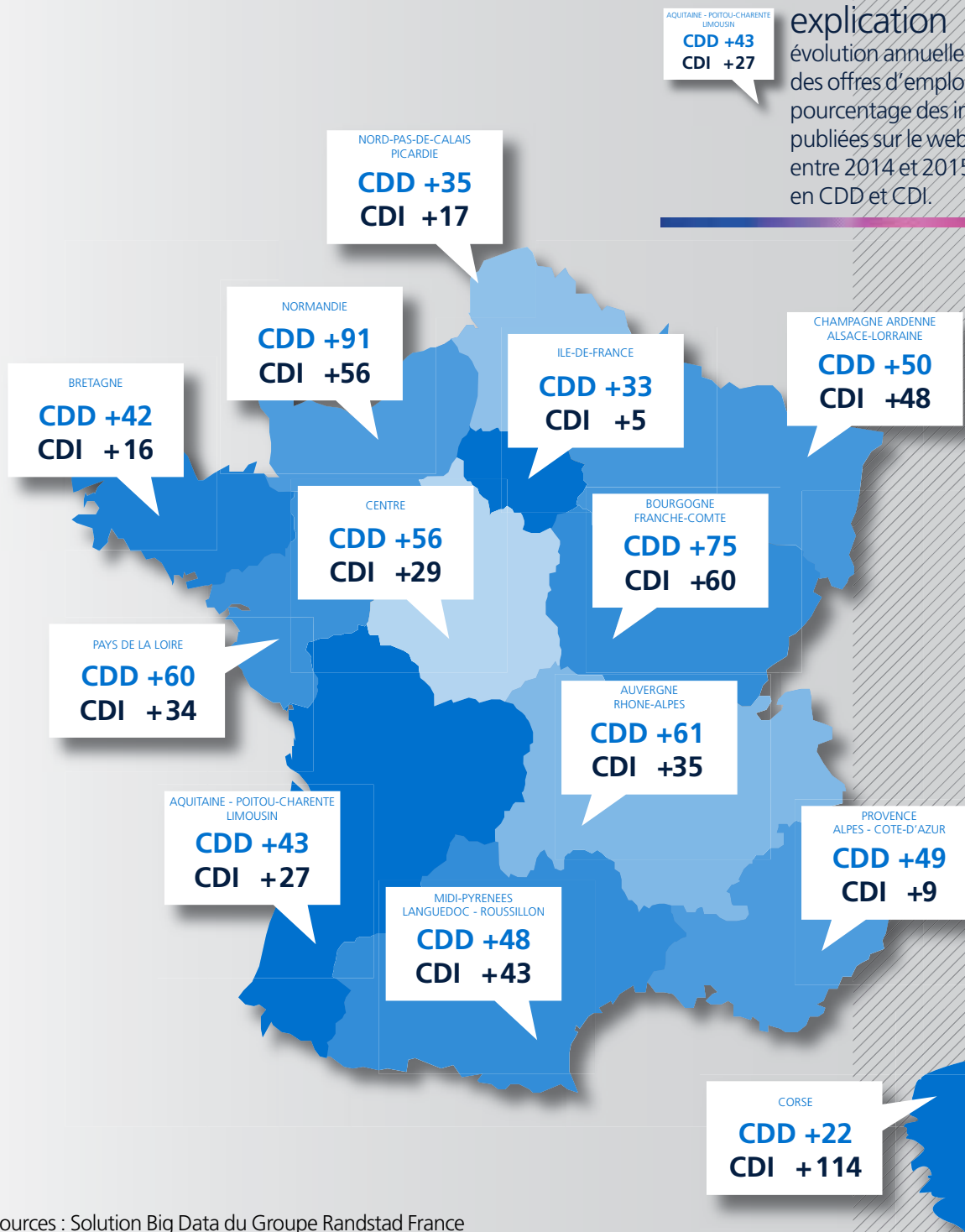
salaires par secteur



salaires par segments



le Big Data des infirmiers diplômés d'Etat



Sources : Solution Big Data du Groupe Randstad France